ucanss | la sécurité sociale

Lettre circulaire

034-14

Paris,
le vendredi 5 décembre 2014

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

Objet : Suivi du droit syndical

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Le suivi du Protocole d'accord du 1er février 2008 relatif à l'exercice du droit syndical a conduit l'Ucanss à mettre à votre disposition depuis le 19 mars 2013 une application informatique dédiée.

Au titre de la consolidation des données pour l'année N-1, les collaborateurs que vous avez désignés devront saisir dans l'outil, **entre le 1er et le 31 janvier 2015** au plus tard, **les rémunérations de l'année 2014** de tous les mandatés de votre organisme exerçant une activité syndicale au plan national (articles 3.21 et 3.22).

Les données relatives à l'exercice du droit syndical au plan local prévu aux articles 8.21, 8.22, 8.23 et 8.32 devront également être saisies dans l'outil à cette même échéance.

En revanche, je vous rappelle que **tout nouveau mandat ou toute modification affectant la situation d'un mandaté au plan national doit être impérativement saisi à réception du courrier d'information de l'organisation syndicale nationale et ce, tout au long de l'année.**

En outre, je vous informe qu'une nouvelle version du guide utilisateur, mis à jour cette année afin de prendre en compte les dernières évolutions apportées à l'application, est consultable en ligne sur l'espace « Ressources humaines » du portail de l'Ucanss, en empruntant le chemin d'accès suivant :

« Service aux organismes/Ressources humaines/Juridique/Suivi du droit syndical (dans informations pratiques)/Guide d'utilisation de l'application «droit syndical ».

Enfin, l'Ucanss reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, par téléphone au 01 45 38 83 33 ou par mail à l'adresse suivante : droitsyndical@ucanss.fr.

Je compte sur votre contribution dans les délais impartis qui permettra de disposer d'informations fiables.

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20